



INSURANCE BROKING CONSULTING

ibc_news

NUMÉRO 4_HIVER 2011



Point fort: Bien gérer le risque IBC répond à l'exigence

Sommaire :

PAGES 1 et 2

Point fort

Interview :

Olivier Hugo, Hôpital du Valais

PAGE 3

La Solution IBC

IBC au service des institutions publiques

PAGE 4

Le conseil du juriste

Agenda

Les vœux d'IBC

“ Plus faibles sont les risques, meilleure est l'entreprise. ”

Sophocle

Depuis 2005, IBC gère le portefeuille d'assurances de l'Hôpital du Valais (RSV). Olivier Hugo, responsable de la comptabilité, explique les raisons de ce choix.

Le monde hospitalier est en mutation. L'attente des patients est grande concernant la qualité des soins. Ils sont plus enclins à réclamer, demander d'autres avis, porter plainte, etc. Selon Olivier Hugo, responsable de la comptabilité pour l'Hôpital du Valais (RSV), entre le risque opératoire et l'erreur médicale, détenir une bonne assurance RC est incontournable. Toutefois, il est difficile de trouver des assureurs qui acceptent de couvrir les hôpitaux car certains cas représentent des montants très élevés. De plus, désormais en concurrence, les établissements hospitaliers doivent offrir des plateaux techniques de pointe et s'adjoindre les services des meilleurs spécialistes. Mis sous pression, les hôpitaux doivent assurer leur avenir.

Pourquoi vous adresser à un courtier pour vos assurances?

Si on veut bien gérer le secteur d'assurances d'un établissement hospitalier, il faut du temps et de bonnes connaissances en ce domaine. Toutes les compétences techniques et de conseils nous sont apportées par notre courtier. IBC nous a d'abord proposé l'analyse détaillée de notre portefeuille pour pouvoir prendre les bonnes décisions et faire les bons choix. IBC représente l'Hôpital du Valais (RSV) auprès des assureurs pour toutes les questions d'ordre commercial, organisationnel, en relation avec les assurances. De plus, il vérifie constamment que la couverture en place soit en adéquation avec nos besoins.

suite page 2

éditorial

Une bonne gestion des risques avec IBC

La gestion intégrée des risques (Risk Management) est une composante majeure du management des entreprises ou des institutions privées ou publiques. IBC vous conseille et vous aide à y faire face.

A notre époque où la compétition touche tous les domaines et où la quête de nouvelles performances est essentielle, une entreprise dynamique prend des risques pour évoluer positivement. Savoir les maîtriser est indispensable. La notion de risque se définit aujourd'hui comme l'effet de l'incertitude sur l'atteinte des objectifs d'une organisation. Une entreprise ne peut donc plus se contenter de bien gérer son portefeuille d'assurances – ce qui reste

essentiel - mais elle doit également identifier les menaces potentielles et imaginer des scénarios de sortie de crise.

Grâce à ses spécialistes, IBC évalue les risques liés à vos activités via un audit et vous aide à mettre en place des moyens et des instruments de contrôle de ces risques.

Je profite de ce dernier numéro de l'année 2011 pour vous remercier de votre confiance et de votre fidélité et vous souhaiter de belles fêtes, pleines de joie et de sérénité face à l'avenir.

Kurt Wicki, CEO



Point fort Bien gérer le risque: IBC répond à l'exigence

suite de la page 1



Olivier Hugo

Responsable de la comptabilité
Hôpital du Valais (RSV)
Email: olivier.hugo@hopitalvs.ch

Bernhard Walch

Responsable succursale de Sion
IBC, Av. de la Gare 25, CP 781, 1951 Sion.
Tél. 027 327 50 88 et walch@ibc-broker.com

Pourquoi avez-vous choisi de confier votre portefeuille à IBC?

Avant la création de l'Hôpital du Valais (RSV) en 2004, chaque établissement disposait de ses propres assurances, mis à part la caisse de pension. Nous avons fait un appel d'offres et c'est IBC qui l'a emporté.

Ce qui nous a séduit c'est la qualité du travail et l'excellente relation que nous pouvons entretenir avec le représentant d'IBC en Valais, Monsieur Bernhard Walch, ainsi qu'avec le directeur d'IBC, Monsieur Kurt Wicki. Bien que très compétitive,

l'entreprise IBC reste un courtier à dimension humaine. Nous savons toujours où nous adresser selon le problème. Soit pour des aspects juridiques plutôt à la direction générale, soit pour des informations plus techniques quotidiennes auprès de leur succursale valaisanne.

Quelle est la valeur ajoutée apportée par IBC?

Le conseil et le support administratif; de plus IBC démontre une réactivité exceptionnelle. Bernhard Walch assure la qualité du suivi et se montre très disponible. Parfois certains de nos assureurs veulent augmenter leurs primes après quelques mois de contrat. IBC nous conseille dans la gestion de ces négociations. Nous avons des séances régulières. IBC fait évoluer notre portefeuille avec le marché car elle dispose de tous les spécialistes. Si nous devions renoncer au Courtier, nous devrions engager des compétences idoines.

Pour quel type d'assurances IBC est-il particulièrement efficace?

Dès le départ, nous avons eu une baisse de primes tout en augmentant la couverture dans tous les domaines concernés: Assurances de personnes (LAA-LAAC) et perte de gain maladie, Assurances Dom-mages et de Patrimoine (choses, pertes d'exploitation, RC entreprise, produits, professionnelle), Responsabilité des organes dirigeants (D&O), Protection juridique, Véhicules à moteur y compris les courses professionnelles des collaborateurs.

Concernant les assurances de personnes, les collaborateurs d'IBC sont très présents. Ils prennent à cœur nos intérêts. Nous devons constamment trouver des solutions de prix car si la prime concernant 300 millions de francs de salaire augmente de 1%, c'est énorme.

Pratiquez-vous la gestion des risques avec IBC ?

Au début du contrat avec IBC, nous avons eu une phase d'introduction au Risk Management, ce qui a débouché ensuite sur la création d'un poste de Risk Manager, basé sur le plan proposé par IBC. C'est un poste sensible en lien avec le système de contrôle interne.

Qu'aimeriez-vous encore obtenir d'IBC?

La direction générale s'est montrée très satisfaite de ses services. IBC trouve sans cesse des solutions innovantes et nous fait bénéficier de prix plus justes. Nous entretenons des relations excellentes, les compétences sont là et il y a un suivi impeccable et rigoureux. Je pense vraiment qu'IBC prend nos intérêts à cœur.

Propos recueillis par Corinne Jaquière

Hôpital du Valais (RSV)

Depuis 2004, l'Hôpital du Valais (RSV) est composé de l'ensemble des hôpitaux publics valaisans ainsi que de l'Institut Central et la Direction Générale. (Soins aigus, gériatrie, psychiatrie, réadaptation).

Le Centre Hospitalier du Haut-Valais regroupe les hôpitaux de Brigue et Viège.

Le Centre Hospitalier du Centre du Valais réunit les hôpitaux de Sierre, Sion, Martigny,

la Clinique Sainte-Claire à Sierre et le Centre Valaisan de Pneumologie à Montana.

Le Centre Hospitalier du Chablais se compose de la Clinique Saint-Amé à Saint-Maurice et des Institutions psychiatriques du Valais romand, basées à Monthey.

S'y ajoute un Etablissement médico-social, l'EMS Gravelone.

En 2010, l'Hôpital du Valais (RSV) comptait quelque 4'700 employés.

38'000 patients ont été pris en charge avec 350'000 visites ambulatoires.

380 millions de salaires, honoraires et prestations sociales ont été versés.

Le chiffre d'affaires est d'environ un demi-milliard.



IBC au service des institutions publiques

La gestion des risques (Risk Management) est un atout majeur du management public. Eric Fivaz, votre spécialiste IBC, en trace les grandes lignes.

Dans une démarche de gestion des risques ou de Risk Management (RM), la réflexion de l'action à entreprendre est basée sur le long terme et s'inspire de la stratégie globale de la collectivité publique ou de l'institution à analyser. Les risques à gérer sont ceux encourus dans tous les domaines pouvant mettre en péril le patrimoine, la pérennité ou le développement des activités, les personnes et les biens de la collectivité. La responsabilité du RM incombe aux plus hautes instances de la collectivité publique (conseil d'administration, conseil de fondation, législatif communal, etc.) et son application à sa direction opérationnelle. Une norme internationale (ISO 31'000) donne les lignes directrices à appliquer pour mettre en place un tel système. Le Code des Obligations pour sa part inscrit l'obligation d'évaluer les risques pour les sociétés (art. 663b).

Un système RM est basé sur l'idée d'un processus en boucle (plan - do - check - act), qui nécessite en premier lieu d'identifier et d'analyser les risques, puis de mettre en place les mesures de traitement adéquates (éliminer, réduire, transférer/assurer ou accepter/assumer en l'état ces risques). Il s'agit ensuite d'organiser la gestion de ceux-ci dans le temps. Toutes ces actions peuvent être prises en charge par IBC.

Les objectifs de la mise en place d'une gestion des risques pour les institutions publiques sont d'une part d'assurer la sécurité des personnes, d'assurer la continuation des activités dans les situations exceptionnelles, de consolider la gestion des projets, de pérenniser le patrimoine, etc., et d'autre part de donner une vision d'ensemble des risques principaux aux organes politiques et décisionnels pour toutes les activités dépendant de leurs mandats.

Quelques risques typiques des administrations et institutions publiques:

- Risque politique (par ex. péréquation financière)
- Baisse des revenus due au départ de gros contributeurs (privés, sociétés)
- Risque sur l'image et l'attractivité
- Accident de personnes
- Bâtiments et installations hors normes (amiante, tremblements de terre, ..)
- Continuation des activités en cas de sinistre majeur
- Sécurité au travail, sécurité des installations et chantiers
- Erreurs administratives, règles de gestion inadéquates, fraudes
- Responsabilité des administrateurs et des personnes mandatées dans des organismes indépendants (regroupements scolaires, police intercommunale, traitement des déchets, centres sportifs, etc.)
- Risques de projet (dépassement, acceptabilité, etc.)

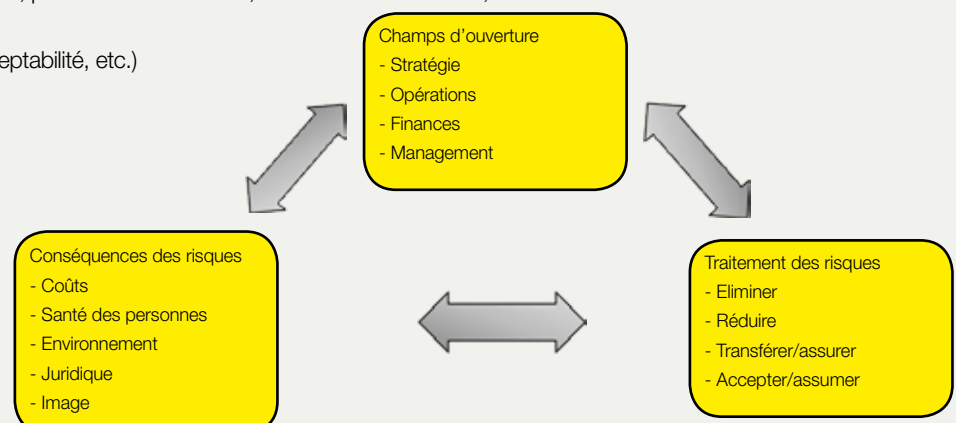


Eric Fivaz

Responsable Risk Management
IBC, Av. de Gratta-Paille 2, 1018 Lausanne.
Tél. 021 614 30 12 et fivaz@ibc-broker.com

Eric Henchoz

Responsable administrations publiques
IBC, Av. de Gratta-Paille 2, 1018 Lausanne.
Tél. 021 614 30 14 et
henchoz@ibc-broker.com





Le conseil du juriste

IBC News vous offre une nouvelle rubrique qui éclaire des points de droit du travail concernant la bonne marche de votre entreprise.

Franc fort et réduction de l'horaire de travail

Comment gérer le chômage partiel lié au franc fort?

Alors que les variations des cours de change font en principe partie des risques normaux d'exploitation excluant l'indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail (RHT), le SECO a publié dernièrement une directive permettant d'y recourir. Il est en effet considéré que la force actuelle du franc face à l'euro et au dollar revêtait un caractère exceptionnel tant du fait de son ampleur que de sa durée. Il est néanmoins nécessaire d'établir que les difficultés rencontrées se traduisent par une perte de travail et non une simple baisse du chiffre d'affaires.

Dans ce contexte difficile lié au franc fort, pour la période du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2013, l'indemnisation en cas de réduction de l'horaire de travail pourra

être perçue pendant une durée de 18 mois. L'employeur ne doit aussi observer qu'un seul jour d'attente.

Par ailleurs, si le temps de travail est augmenté provisoirement avant l'introduction du chômage partiel, les heures supplémentaires ne sont pas considérées comme des heures de travail en plus et ne doivent par conséquent pas être d'abord compensées avant l'introduction du chômage partiel.

Dans de tels cas, l'indemnité de chômage partielle est calculée sur la base de la durée normale du travail avant l'augmentation provisoire du temps de travail. Cette réglementation doit faire l'objet d'un accord écrit entre employeur et travailleurs qui doit être déposé auprès de la caisse d'assurance-chômage lors de la demande d'indemnités de chômage partiel.

Pascal Moesch



Pascal Moesch

Associé au sein d'Athemis, avocat spécialiste FSA en droit du travail, La Chaux-de-Fonds/Neuchâtel.

Email : pascal.moesch@athemis.ch

Agenda IBC y sera... et vous ?

21 mars

Forum Economique de La Côte
Morges, Théâtre de Beausobre.

Le thème de notre prochain numéro

Cybercriminalité

Meilleurs voeux de toute l'équipe d'IBC



Impressum

Editeur

IBC Insurance Broking and Consulting SA
CEO Kurt Wicki
Avenue de Gratta-Paille 2
1018 Lausanne
Tél. +41 (0)21 614 30 70
Fax +41 (0)21 614 30 79

Responsable d'édition

Irène Liardon

Rédaction

Corinne Jaquiéry

Graphisme

Starfish communication factory - Pully

Impression

La Tipográfica - Lugano

Crédits photos

Hôpital du Valais, Etude Athemis
Michel Greppin, Fotolia